



Avis de publicité suite à Manifestation Spontanée d'Intérêt

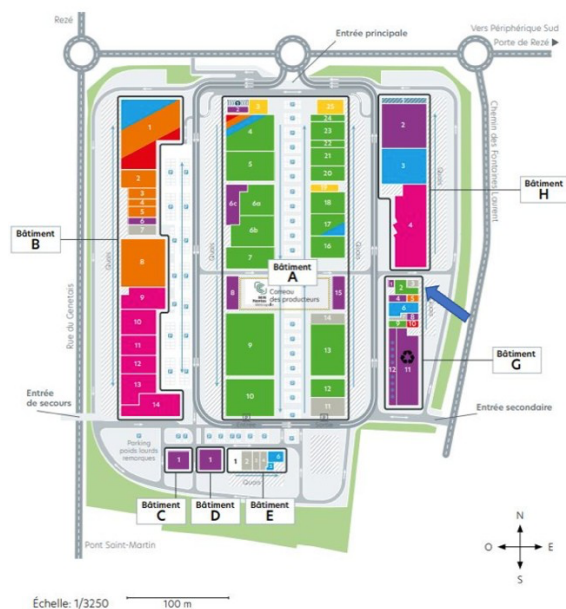
L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis

La SEMMINN, gestionnaire du Min Nantes Métropole, a reçu une manifestation spontanée d'intérêt pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.

Localisation

Les locaux n° G2 – G3 sont localisés dans le bâtiment G.



Pour plus de détails, [télécharger](#) le plan complet du MiN Nantes Métropole,

Descriptif et affectation des locaux

Il s'agit d'une surface totale de 429 m² comprenant des surfaces de stockage T° ambiante et T° positives (de +1° à +14°), des bureaux, une salle repos, des sanitaires, des vestiaires et un espace de quais VUL (3) et quai PL (1).

Les locaux G2 et G3 sont loués ensemble et destinés exclusivement à une activité de récupération d'inventus alimentaires sur un modèle salarial d'insertion.

Plan en pièce jointe

Conditions financières

54,16 € HT /m²/an (Tarif 2022) + charges

DPA équivalent à 2 ans de loyer.

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 10 ans.

G2-G3	
Unités Euros H.T	2022
Redevance unitaire Case pour surface équivalente en €/m2	54,16 €
Redevance annuelle Case pour surface équivalente en €/an = A	23 234,64 €
Redevance unitaire Quai en €/quai = B	2 690,67 €
Redevance annuelle Quais en €/an = D	2 690,67 €
Estimation charges annuel (*)	34 000,00 €
Redevance annuelle (RA = A + B) en €	25 925,31 €

Commentaires	Prix indicatifs tenant compte d'une augmentation de 4,5%/an mais ces prix ne tiennent pas compte d'un indice ILC éventuel comme prévu au contrat.	Pourcentage d'augmentation	4,50%

**L'estimation des charges incluent : fluides froid industriel (dont provision pour renouvellement), fluides chauffage, ventilation, climatisation, eau froide et RIA et dépendent de la consommation.*

Fonctionnement du MiN

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) qui fixe ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Procédure

Conformément au cadre juridique susvisé, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et d'identifier le cas échéant les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par l'occupation susvisée.

Si d'autres candidats se manifestent dans le délai visé ci-dessous, une procédure de sélection préalable sera organisée avec l'ensemble des candidats ayant déclaré leur intérêt.

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée par courrier recommandé à la SEMMINN, en mentionnant sur l'envoi : « procédure locaux n° G2 – G3 ».

Ou par email à l'adresse suivante : commercialisation@minnantes.com

Objet : « procédure locaux n° G2 – G3 ».

La manifestation d'intérêt sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant *a minima* :

- Présentation du candidat, point de contact et coordonnées
- Projet envisagé détaillé (Il est rappelé que les locaux sont destinés exclusivement à une activité de récupération d'inventaires alimentaires sur un modèle salarial d'insertion).
- Extrait KBis de moins de trois mois

Date limite de réception par la SEMMINN des manifestations d'intérêt : 22 décembre 2022

Coordonnées

SEMMINN, 71 boulevard Alfred Nobel - 44400 REZE

Pour plus de renseignements : 02.51.72.90.53 ; Mail : commercialisation@minnantes.com

Instance chargée des procédures de recours et de médiation

Tribunal administratif de Nantes

6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex

Téléphone : 02.55.10.10.02 ; Télécopie : 02.55.10.10.03 ; Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr